

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

EUR 49/010/2006 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 110/06 (EUR 49/007/2006 du 3 mai 2006)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## ARRESTATIONS ARBITRAIRES

**BIÉLORUSSIE**

**Alexandre Boukhvostov (h)**  
**Zmitser Dachkevitch (h)**  
**Sergueï Kaliakine (h)**  
**Alexandre Milinkevitch (h)**  
**Vintsouk Viatchorka (h)**

---

**Londres, le 18 mai 2006**

Les cinq prisonniers d'opinion nommés ci-dessus ont été libérés. Ils avaient été arrêtés le 26 avril, après avoir participé à une marche pacifique organisée à Minsk, la capitale de la Biélorussie, pour commémorer le vingtième anniversaire de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl.

Le 27 avril, ces cinq hommes ont été jugés et reconnus coupables, en vertu de l'article 167 du code administratif, d'« *organisation d'une réunion non autorisée* ». Alexandre Milinkevitch, Vintsouk Viatchorka et Alexandre Boukhvostov ont été condamnés à quinze jours d'emprisonnement, et Zmitser Dachkevitch et Sergueï Kaliakine à quatorze jours. Ils ont tous purgé leur peine.

Amnesty International pense que ces hommes ont été arrêtés uniquement pour avoir exercé sans violence leurs droits fondamentaux à la liberté de réunion, d'association et d'expression, qui sont garantis par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel la Biélorussie est partie.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.  
Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*